

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14560 / 101416
Firmenich SA, 1242 Satigny
Usines Arômes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
98 H, 24 F
01.06.2009–31.05.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14224 / 110553
theBEEcompany SA, 1004 Lausanne
Call Center de Lausanne
besoins spéciaux de consommation
95 H, 95 F
01.02.2009–31.01.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14481 / 101477
Pouly Tradition SA, 1242 Satigny
boulangerie, pâtisserie, traiteur
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
93 H, 14 F
20.08.2009–31.08.2012 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 09-14480 / 100024
UCB Farchim SA, 1630 Bulle
maintenance (dépannage) technique des installations de production et de l'infrastructure du bâtiment.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
13.08.2009–31.08.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 09-14479 / 100024
UCB Farchim SA, 1630 Bulle
production et contrôle (flux continu)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
12 H
13.08.2009–31.08.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 09-14402 / 110731
Blanchinet 48 Sàrl, 1027 Lonay
blanchisserie
besoins spéciaux de consommation
1 H, 6 F
01.08.2009–31.07.2012 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-14559 / 101416
Firmenich SA, 1242 Satigny
Usines Arômes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
165 H, 10 F
01.06.2009–31.05.2012 (Renouvellement/modification)
- 09-14574 / 110219
Novelis Switzerland SA, 3960 Sierre
secteur Laser (découpe de tôle automatique).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
26.06.2009–30.06.2012 (Renouvellement)

Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr)

- 09-14500 / 111722
PrivatPort SA, 1215 Genève
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
14 H
01.07.2009–30.06.2012 (Nouveau permis)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

28 juillet 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail